Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Conseil Municipal du 23 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 Mai 2018 à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 23 mai 2018 se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX.
Étaient présents : M. LEROUX, M. DARMOIS, Mme HAKI, Mme PEPIN, Mme DUTILLOY, Mme JACQUEMIN, M. RIFFLET, Mme ROSA, M. CANTELOUP, M. PARIS, M. TIMON, Mme WAGNER, M. BOISSY, Mme Brigitte CABOT, Mme Sylvie CABOT, M. CLERET, M. MOTTIN, Mme MAQUAIRE, M. MAUVIEUX, M. MINARD, M. MANCEL, Mme ROULIN, M. DEPLANQUES, Mme MONLON, Mme ROTHACKER, M. MOUCHEL, M. VOSNIER, M. AUBE, M. CARTIER
Secrétaire de séance : Mme DUTILLOY.
Procurations : M. LECHEVALIER à M. DARMOIS, M. ROUSSEL à Mme HAKI, M. BOURDAIS à M. CANTELOUP, Mme BOCQUET à M. MOUCHEL, M. LEFORT à M. RIFFLET, Mme SIMON à M. TIMON, Mme DELAMARE à M. MAUVIEUX, M. KOUZIAEFF à M. MOTTIN, Mme MOUNIER à M. LEROUX, Mme LUCAS à M. VOSNIER.
Excusé : M. GLATRE, Mme IDRISSI, M. ANSART.
Absents : M. CRIBELIER, Mme PLATA, M. MARE, Mme DUVAL, Mme LOPES DUARTE.

N°	Objet
1	Adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUIH
2	Avenant à la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Eure
3	Attribution de subventions aux particuliers dans le cadre de l'OPAH 2016 - 2022
4	Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure – Séjour famille
5	Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure – Sorties Famille
6	Tarifs de l'Eclats 2018 - 2019
7	Attribution de subvention – Mois de l'Architecture contemporaine en Normandie
8	Subvention de fonctionnement aux associations – Club Loisirs Sport Retraite
9	Tarifs des confiseries cinéma
10	Don de M. CHANCEREL
11	Don de M. LAMBERT
12	Mise au pilon des anciens livres stockés
13	Adoption du règlement intérieur du Parc des Sports et des Loisirs
14	Relevé de décisions
15	Demande de subvention auprès du FIPD pour 2018 en vue de l'installation de dispositifs de vidéo protection

N° 094 (1) – Adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUIH

Sur la base des réunions de travail organisées par la Communauté de Communes, accompagnée par le bureau d'études Géostudio,

À l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Ville de
Pont-Audemer

Conseil Municipal
du
22 Mai 2018

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

➢ **VALIDE** les 5 axes et les principales orientations qui étaieront le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Valoriser la cadre de vie remarquable de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle :

- Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire
- Valoriser les ressources naturelles
- Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances
- Accompagner le territoire face au changement climatique
- Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti
- Développer l'éco-tourisme

Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements

- Atteindre 33 000 habitants en 2030
- Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire
- Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au sein du bassin de vie et de leur position géographique
- Favoriser la bonne intégration des habitants sur la commune et plus largement sur le territoire limitant ainsi le phénomène de zone dortoir
- Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et aux attentes des habitants

Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs

- Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire
- Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des villes et villages sur eux-mêmes, afin de limiter l'étalement urbain
- Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages
- Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société
- Répondre aux attentes et besoins en logements de tous les publics

Accentuer la dynamique économique

- Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises
- Accompagner les commerces de proximité
- Conforter l'attractivité touristique du territoire
- Soutenir le développement des activités agricoles

Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

- Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile
- Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité

- Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien
- Gérer le transit des poids-lourds, très chargé le long de la Risle et sources de nuisances
- Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes
- Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux-Honfleur
- Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux aménagements

N° 095 (2) – Avenant à la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Eure

Par convention en date du 18 Avril 2013, la ville a signé une convention avec le Conseil Départemental de l'Eure portant sur l'accès au droit de l'Eure.

Le présent avenant a pour objet la modification des articles de la convention.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'avenant à la convention constitutive du Conseil Départemental de l'accès au droit de l'Eure,

- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 096 (3) – Attribution de subventions aux particuliers dans le cadre de l'OPAH 2016-2022

La Ville de Pont-Audemer a engagé une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en octobre 2016 pour une durée de 6 ans.

La Ville a mis en œuvre un programme d'aides complémentaires aux particuliers selon plusieurs axes stratégiques.

Nature de l'intervention	Dossiers	Montant proposé	Total engagé
Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé			
Mobilisation des logements vacants			
Rénovation thermique et lutte contre la précarité énergétique			
Adaptation des logements			
Copropriétés			
Façades	**Monsieur Boris BATEL**	**1 500 €**	**3 dossiers**

10 % - 15 000 euros HT de travaux max	**7 impasse Thiers à Pont-Audemer** **Monsieur Jean Pierre FOUQUER 14, rue de la Licorne à Pont-Audemer** **Madame Séverine SOROKA 44 rue Gambetta (1er étage) à Pont-Audemer**	**670 €** **210.38 €**	**2 380. 38 €**
TOTAL ENGAGE	**3 dossiers**		**2 380. 38 €**

Vu le règlement des aides complémentaires de la Ville de Pont-Audemer à l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat OPAH 2016-2022

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus.

N° 097 (4) – Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure – Séjour Famille

Dans le cadre des actions vers les familles de Pont-Audemer mise en place par la Villa et la Passerelle, la commune a déposé un dossier de financement de séjour famille auprès de la CAF de l'Eure.

Le dossier déposé concerne l'accompagnement social et familial auprès du public jeune et des familles au travers d'un séjour d'une semaine à Gouville sur Mer au mois de juillet prochain.

L'objet : de développer les liens sociaux et lutter contre l'exclusion à travers l'ouverture sur l'extérieur mais aussi de renforcer les liens intra-familiaux et soutenir la fonction parentale.

Cette demande de subvention est de 6 345€.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention de 6 345 € auprès de la CAF de l'Eure,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

N° 098 (5) – Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure – Sorties Famille

Dans le cadre des activités vers les jeunes de Pont-Audemer par la Villa et la Passerelle, la commune a déposé un dossier de financement de sorties familles.

Le dossier déposé concerne la mise en place de sorties diverses lors des congés scolaires comme les zoos, parcs d'attractions... Les sorties sont une alternatives pour les familles et les jeunes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas partir en séjour.

Plus précisément nous utilisons les sorties comme outils permettant une passerelle vers des actions collectives ou individuelles y compris les séjours.
C'est aussi l'occasion de présenter la ville et ses possibilités aux familles afin de promouvoir les diverses actions et animations.

Cette demande de subvention est de 6 155€.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention de 6 155 € auprès de la CAF de l'Eure,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

N° 099 (6) – Tarif de l'Eclat 2018 -2019

Les tarifs intègrent les différentes catégories.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE DE DEFINIR** les tarifs de l'Eclat, à compter du 1er septembre 2018, pour la saison 2018 -2019, comme ci-dessous.

Les tarifs sont identiques à ceux de 2017.

<table>
<tr><td rowspan="4">proposition 1</td><td colspan="4">3 catégories de tarifs</td><td>formule 4 PASS (nominatif)</td><td>tarif réduit *</td></tr>
<tr><td></td><td>A</td><td>B</td><td>C</td><td>PASS ABO 3 : 30 € (soit 10 € la place)</td><td rowspan="4">étudiants, ss emploi, bénéficiaires des minima sociaux, - 25 ans, + 10 personnes,</td></tr>
<tr><td>Plein</td><td>18</td><td>12</td><td>6</td><td>PASS ABO 5 : 40 € (soit 8 € la place)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Réduit*</td><td rowspan="2">14</td><td rowspan="2">8</td><td rowspan="2">4</td><td>PASS ABO 7 : 49 (soit 7 € la place)</td></tr>
<tr><td>PASS FULL : 100 €</td></tr>
</table>

PASS pour le festival jeune public : 15 €

Place dans le dispositif
Regards avec la région : 5 €

N° 100 (7) – Attribution de subvention – Mois de l'Architecture contemporaine en Normandie

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation à l'architecture contemporaine, la maison de l'architecture de Normandie – le Forum organise une manifestation intitulée le Mois de l'Architecture contemporaine en Normandie, organisée tous les ans du 1er au 31 mars.

Cette manifestation a pour objectifs de sensibiliser le grand public à l'architecture contemporaine, de susciter des rencontres et des échanges entre utilisateurs / habitants, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage.
La manifestation est proposée dans plusieurs villes de Normandie, dont la ville de Pont-Audemer.

C'est dans ce contexte que la ville de Pont-Audemer, compte tenu de la demande formulée par l'association et de son projet associatif, souhaite lui apporter son soutien.

La présente convention a pour objet de définir la participation de la ville de Pont-Audemer au Mois de l'Architecture contemporaine en Normandie pour l'année 2018, ainsi que les modalités de financement.

Le montant de la subvention affectée que la ville s'engage à verser à l'association s'élève à 5 000 € et sera versée à l'issue de la manifestation en avril 2018.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE DE VERSER** une subvention de 5 000 € à l'association « La Maison de l'Architecture » dans le cadre du Mois de l'Architecture.

N° 101 (8) – Subvention de fonctionnement aux associations Club Loisirs Sport Retraite

Lors du vote global des subventions en Conseil Municipal du 27 Mars 2018, la demande de subvention à l'association « Association Club Loisirs Sports Retraites » ne nous était pas parvenue.

A ce jour, il nous est parvenu avec son bilan financier ainsi que les projets réalisés.

Il est proposé aux membres du Conseil, d'attribué une subvention de 600 € à l'association « Club Loisirs Sports Retraites ».

Mme DUTILLOY, faisant partie du Bureau de l'association, ne prend pas part au vote,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

➢ **VERSE** une subvention de 600 € à l'association « Club Loisirs Sports Retraites ».

N° 102 (9) – Tarifs des confiseries cinéma

Suite au rachat du cinéma par la commune de Pont-Audemer, il est nécessaire d'instaurer un tarif pour la vente des confiseries, durant les séances de cinéma.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

-	fraises tagada	2€00
-	schtroumpfs	2€00
-	crocodiles	2€00
-	world mix	2€00
-	dragibus	2€00
-	happy cola	2€00
-	polka	2€00
-	toblerone	3€00
-	chocolettis	4€00
-	m&m's	1€00
-	glaces extrême	2€00

➢ **DECIDE DE FIXER** les tarifs des confiseries au cinéma comme ci-dessus,

➢ **DONNE** délégation au Maire pour fixer les tarifs des confiseries au cinéma le Royal

N° 103 (10) – Don de M. CHANCEREL

Le musée Alfred-Canel fait l'objet d'une proposition de don de Monsieur CHANCEREL descendant de la famille pontaudemérienne des Touflet-Dumesnil d'un ensemble de deux couples de portraits réalisés par Lelournelle (?)

Portraits de Louis Robert Touflet Dumesnil et de Rosalie Perdrix, huile sur toile, 73,5 x 60 cm, *circa* 1860,

Portrait d'Ernest Touflet Dumesnil et d'Émilie Roussel, huile sur toile, 73,5 x 60 cm, *circa* 1860.

Ces quatre portraits représentent la famille Touflet-Dumesnil : le père, Louis Robert, son épouse, Rosalie Perdrix, et leur fils Ernest, ainsi que l'épouse de ce dernier, Émilie Roussel. Louis Robert et Ernest étaient des personnalités importantes de Pont-Audemer en tant que marchands-tanneurs propriétaires d'un établissement composé d'une tannerie, d'un moulin à tan et d'une batterie de cuirs, mais aussi en tant que maire de Saint-Germain-Village (village avec lequel la ville de Pont-Audemer a fusionné au 1er janvier 2018) et juge au tribunal de commerce de Pont-Audemer pour le fils. Par la signature qu'il porte, le portrait d'Émilie Roussel permet de dater les quatre tableaux (1860) et d'en connaître leur auteur (Lelournelle ?). Les recherches scientifiques sur ce dernier n'ont pour l'heure rien donné. Il s'agit vraisemblablement d'un peintre amateur, qui se faisait peut-être une spécialité de portraiturer les notables locaux.

L'intérêt de l'acquisition réside davantage dans les sujets représentés que pour leurs qualités proprement artistiques. Au XIXe siècle l'industrie du cuir est encore la première économie de la ville qui compte 22 établissements spécialisés dans les cuirs forts pour semelles occupant de 4 à 5 cents ouvriers. La date présente sur le *Portrait d'Émilie Roussel* situe ces œuvres dans les années 1860, période contemporaine à la vie d'Alfred Canel (1803-1879), le fondateur du musée qui porte aujourd'hui son nom. L'acquisition de ces quatre portraits permet d'enrichir le contexte historique qui a trait à Alfred Canel mais aussi de donner des visages à des tanneurs et notables qui ont participé au riche passé industriel de la ville, dont les traces patrimoniales tendent à se raréfier.

Le projet d'acquisition des quatre portraits de la famille Touflet-Dumesnil réalisés par Lelournelle (?) a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission régionale d'acquisition des musées de France qui s'est tenue le 15 février 2018.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de M. CHANCEREL de quatre portraits de la famille Touflet-Dumesnil pour le musée Alfred-Canel. L'acceptation vaut classement dans le domaine public mobilier de la Ville, avec toutes conséquences de droit, quant à l'inaliénabilité de ces œuvres.

N° 104 (11) – Don de M. LAMBERT

Le musée Alfred-Canel fait l'objet d'une proposition de don de Monsieur LAMBERT d'un tableau de Charles POTIER :

Vieux mendiant, huile sur toile, 81 x 65 cm, *Circa* 1905.

Charles Victor Portier naît le 20 avril 1872 au Havre. Après avoir été suivi les cours de l'école des beaux-arts du Havre, Charles Potier expose au salon du Havre à plusieurs reprises de 1899

à 1905 puis en 1922 et 1923, il est alors présenté comme élève de Charles Lhullier et d'Alphonse Lamotte. En 1907, sa carrière s'oriente vers la photographie. Il prend la succession du photographe Burger au 64 rue Thiers au Havre (actuelle rue René Coty) et se forge une situation professionnelle reconnue. En 1914, il est président du syndicat des photographes professionnels du Havre. En plus des portraits en studio, il est le reporter des manifestations locales et régionales. Et surtout il photographie les nombreux navires qui occupent les quais du Havre à cette époque. Au déclenchement de la guerre, il fuit le Havre pour se réfugier à Condé-sur-Risle où il décède en 1942.

Le tableau représente un homme à la barbe blanchie qui tend la main en espérant recevoir l'aumône. Au salon du Havre de 1902, Charles Potier présente un portrait intitulé *Vieux mendiant*. Il s'agit vraisemblablement de l'œuvre qui est proposée au don.
Réalisé peu de temps avant la création du Cercle des artistes moderne du Havre, le portrait du vieux mendiant s'inscrit davantage dans le naturalisme de la IIIe République, par son sujet et de l'impressionnisme par sa facture. Le dessin est solide (beau raccourci de la main gauche), le sujet très expressif. Le *Vieux mendiant* par Charles Potier présente un intérêt régional avéré et renforce la collection du musée sur l'école du Havre (aux côtés de Raimond Lecourt et Henri de Saint-Délis). Il vient également compléter la collection qui jusqu'alors n'avait qu'assez peu de portraits. Des liens sont également à faire avec des artistes plus locaux puisque Charles Potier a fini ses jours à proximité de Pont-Audemer, à Condé-sur-Risle où résidait Marie Duret, son exacte contemporaine.

Le projet d'acquisition du *Vieux mendiant* a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission régionale d'acquisition des musées de France qui s'est tenue le 15 février 2018.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de M. LAMBERT d'un tableau de Charles POTIER pour le musée Alfred-Canel. L'acceptation vaut classement dans le domaine public mobilier de la Ville, avec toutes conséquences de droit, quant à l'inaliénabilité de ces œuvres.

N° 105 (12) – Mise au pilon des anciens livres stockés

Dans le cadre de ses activités, le musée souhaite mettre au pilon un ensemble de livres.

Depuis quelques années le musée effectue le tri d'ouvrages provenant de l'ancienne bibliothèque municipale qui n'avaient pas trouvé leur place dans le musée - lors de sa réouverture en 2004 - ni dans la médiathèque. Ces ouvrages stockés dans le grenier de l'ancienne école de musique occupent un volume d'environ 11m^3 et ne font actuellement pas partie des collections, ils ne sont donc pas inscrits à l'inventaire du Musée Alfred-Canel. Après avoir fait le tri, le musée a récupéré environ 1m^3 de livres qui seront inscrits sur ses inventaires et traités selon les normes de conservations les plus rigoureuses.

Cependant les 10m^3 d'ouvrages stockés restants, ne correspondent pas aux collections conservées par le musée. Celles-ci vont jusqu'à la date butoir de 1900 pour les sujets généralistes et jusqu'à la date de 1920 pour les sujets sur la Normandie. Or les deux-tiers des livres stockés sont constitués d'ouvrages généralistes ayant appartenus à l'ancienne bibliothèque. Ils datent des années 1950 à 1980. Le tiers restant a appartenu à la mairie, on y trouve notamment de nombreux « Dalloz » et ouvrages sur la loi, ou encore des copies de documents imprimés datant d'avant 1900 (après consultation des Archives départementales de l'Eure qui n'ont rien d'extraordinaire) n'intéressant pas le musée. L'ensemble conservé en carton depuis une vingtaine d'année est soumis aux aléas climatiques d'un grenier non isolé. Les ouvrages sont poussiéreux, et certains cartons se sont affaissés au fil des ans entraînant une mauvaise conservation des ouvrages. Enfin le musée n'a pas les moyens de les conserver et ne possède pas d'espaces de stockage suffisamment grands pour les entreposer selon les normes des Musées de France.

Les locaux devant être vidés le musée propose donc d'évacuer ces livres selon les techniques employées par les bibliothèques en procédant à leur mise au pilon.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** la mise au pilon des livres stockés dans le grenier de l'ancienne école de musique.

N° 106 (13) – Adoption du règlement intérieur du Parc des Sports et des Loisirs

Le projet de règlement intérieur de l'école du Parc des Sports et des Loisirs est joint,

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOPTE** le règlement intérieur du Parc des Sports et des Loisirs.

N° 107 (14) – Relevé de décisions

Conformément à la délibération du conseil municipal du 9 janvier 2018 donnant délégation au Maire, le conseil municipal est informé des décisions suivantes :

N° 64 – Le 20 Avril 2018

DECIDE de signer un contrat de cession avec SARL SONOTEK domiciliée La Jarrie 17380 PUY DU LAC pour une représentation rue de la République le samedi 7 juillet à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 1155 €.

N° 65 – le 20 Avril 2018
DECIDE de signer un contrat de cession avec LIVE COMEDY, Compagnie les Balbutiés domiciliée Centre Stévin 44700 ORVAULT pour une représentation rue de la République le samedi 7 juillet à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 1509 € TTC.

N° 66 – le 24 Avril 2018
DECIDE d'accepter de recevoir la somme de 469. 88 € TTC de SMACL Assurances sis 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9 concernant le remplacement du pare-prise DL-137-XW du 12/03/2018 27500 PONT-AUDEMER.

N° 67 – le 24 Avril 2018
DECIDE d'accepter de recevoir la somme de 229. 80 € TTC de SMACL Assurances sis 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9 concernant les dégradations sur une barrière du mobilier urbain du 03/03/2018, place Général de gaulle à Pont-Audemer.

N° 68 – le 15 Mars 2018
DECIDE, de signer un contrat de prestation avec le cabinet ALTITUDE situé au 26 Chemin des Hauts vents 27500 Manneville sur Risle. Il a été convenu que Monsieur Laurent Beaudouin, animera un atelier d'échanges et d'initiations aux techniques de préparation mentale pour des adultes et des adolescents le mercredi 23 mai de 14h30 à 16h30 à la médiathèque La Page, située quai François Mitterrand, 27500 Pont-Audemer.
En contrepartie des engagements stipulés dans la convention, la somme indiquée ci-dessous sera allouée à Laurent Beaudouin du cabinet ALTITUDE.
Pour la somme de: 300,00 € (trois cents euros)

N° 69 –

N° 70 – le 3 mai 2018
DECIDE, de signer un contrat de prestation avec Madame Cécile LECLERC BRECHARD domiciliée, 14 rue Sadi-Carnot 27500 Pont-Audemer. Il a été convenu que Madame Cécile LECLERC BRECHARD, animera un atelier d'initiation aux techniques de sophrologie pour des adolescents et adultes, les mercredis 16 et 30 mai de 14h30 à 15h 30 et de 16h00 à 17h00 à la médiathèque La Page, située quai François Mitterrand, 27500 Pont-Audemer.
En contrepartie des engagements stipulés dans la convention, la somme indiquée ci-dessous sera allouée à Madame Cécile LECLERC BRECHARD.
Pour la somme de: 160.00 € (cent soixante euros)

- **A PRIS ACTE** du relevé de décisions.

N° 108 – Demande de subvention auprès du FIPD pour 2018 en vue de l'installation de dispositifs de vidéo protection

Suite aux observations de la Préfecture au sujet de l'opération d'installation d'un système de vidéo-protection, il convient d'annuler et remplacer les délibérations n°28-2017 et n°80-2017 par ce qui suit :

En vue de poursuivre la démarche d'installation de dispositifs de vidéo protection sur le territoire communal, la Ville souhaite présenter d'une part auprès de l'Etat, et d'autre part auprès du conseil départemental de l'Eure, un dossier de subvention comprenant l'installation de 24 dispositifs supplémentaires.

La Ville de Pont-Audemer, Maitre d'ouvrage de ces travaux, sollicite donc l'Etat au titre du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) et le Conseil départemental de l'Eure afin de bénéficier de subventions selon le plan de financement ci-après présenté :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant HT en €	Montant TTC
Travaux	218 000	261 600
TOTAL :	218 000	261 600

Recettes	Montant en €	%
Etat (FIPD)	87 200	40 %
Conseil Départemental 27	43 600	20 %
Ville de Pont-Audemer	87 200	40 %
TOTAL :	218 000	100 %

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Par 35 voix Pour,
Et 5 Abstentions (M. VOSNIER, M. LUCAS, M. MOUCHEL, M. AUBE, Mme BOCQUET),

- **APPROUVE** le plan de financement de l'installation d'un ensemble de vidéo protection sur la Ville de Pont-Audemer,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'Etat (au titre du FIPD) et le Conseil Départemental afin de bénéficier de subventions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subventions.

- **SOLLICITE** les partenaires pour obtenir les financements les plus élevés,

Fait à PONT-AUDEMER, le 23 Mai 2018

La Secrétaire de Séance

M. Brigitte DUTILLOY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Michel LEROUX
Président de la Communauté
de Communes